

**Compte-rendu**

**Séance du 26 mai 2020**

*Le vingt-six mai deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mai, s'est réuni à la salle Armontel, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.*

**Etaient présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme ROUTIER, M. BIGOT, Mme LIARD, M. PINHO, M. HAUTON, Mme HERVIEUX, M. RIVIERE, M. LEMAIRE, M. BOUÉ, M. HAREL, Mme NOËL, M. BEQUET, Mme PILU, Mme MORIN, Mme GAILLARD, Mme FOUCHER, Mme TESSIER, Mme TASSUS, Mme NADO, M. GOURDEL.

**Etaient absents et excusés** : M. de COLOMBEL (Pouvoir à M. GOURDEL)

**Secrétaire de séance** : Mme TESSIER.

-----

**1°) Installation du nouveau Conseil Municipal**

Au vu des résultats des élections municipales qui ont eu lieu le 15 mars, il est procédé à l'installation du nouveau Conseil Municipal, puis le doyen d'âge préside l'organisation de l'élection du Maire (art. L 2122-8 du CGCT).

**2°) Election du Maire**

M. Guy ROMAIN, doyen de l'assemblée, préside l'élection du Maire. Il est procédé par vote à bulletins secrets. Une candidature est enregistrée : M. ROMAIN.

A obtenu :

. M. ROMAIN : 19 voix

. Bulletins blancs : 4

M. ROMAIN ayant obtenu 19 voix, soit plus que la majorité absolue, est élu.

**3°) Fixation du nombre d'Adjoints au Maire**

Vu les dispositions de l'article L 2122-2, le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions), décide de fixer à 5 (cinq) le nombre des Adjoints au Maire.

**4°) Election des Adjoints au Maire**

Placé sous la présidence du nouveau Maire, le Conseil Municipal procède à la désignation des Adjoints au Maire, par vote à bulletins secrets. Une liste a été déposée : Liste M. TOUCHAIN

A obtenu :

. Liste M. TOUCHAIN : 19 voix

. Bulletins nuls : 4

Cette liste ayant obtenu 19 voix, les candidats figurant sur cette liste :

- . M. TOUCHAIN Philippe
- . Mme ROUTIER Isabelle
- . M. BIGOT Michel
- . Mme LIARD Marie-Christine
- . M. PINHO Jérémias

ont été proclamés Adjointes et immédiatement installés.

### **5°) Etablissement de l'ordre du tableau**

Conformément aux dispositions des articles R 2121-2 et R 2121-4, l'ordre du tableau est ainsi fixé :

M. ROMAIN Guy  
M. TOUCHAIN Philippe  
Mme ROUTIER Isabelle  
M. BIGOT Michel  
Mme LIARD Marie-Christine  
M. PINHO Jérémias  
M. HAUTON Charles  
Mme HERVIEUX Jeanine  
M. RIVIERE Didier  
M. LEMAIRE Jacques  
M. BOUÉ Éric  
M. HAREL Didier  
Mme NOEL Isabelle  
M. BEQUET Luc  
Mme PILU Eva  
Mme MORIN Amélie  
Mme GAILLARD Anastasia  
Mme FOUCHER Anne-Sophie  
Mme TESSIER Marie  
M. DE COLOMBEL Bertrand  
Mme TASSUS Marie  
Mme NADO Sandrine  
M. GOURDEL Sébastien

Séance levée à 19 h 30

VILLE DE VIMOUTIERS

-Loi du 2 mars 1982

Acte publié le 28 mai 2020

Acte notifié le